

**PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES**  
**DOCUMENT DE TRAVAIL**  
**JUILLET 2021**

**COMMUNE**

AUSSAC-VADALLE

**PRESCRIPTIONS SURFACIQUES**

- Eléments de paysage, (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
- Eléments de paysage, (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique (espaces verts insérés dans la trame urbaine)
- Espaces boisés classés
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Emplacements réservés projetés
- Emplacements réservés des PLU actuels
- Carrières

**PRESCRIPTIONS LINÉAIRES**

- Eléments de paysage, (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique (haies et alignements d'arbres)
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- Voies de circulation à créer, modifier ou conserver

**PRESCRIPTIONS PONCTUELLES**

- Eléments de paysage, (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique (arbres isolés)
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural

